

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE  
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° 060134DR01 du 17 octobre 2006 portant nomination de l'intéressé en qualité d'ACMO,
- Vu** la lettre en date du 7 juin 2010 du directeur d'unité,

***Prévention et Sécurité***

***Décision n° DEC110001DR01***

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 31 décembre 2009 aux fonctions d'ACMO de Monsieur Daniel PERCHERON.

ARTICLE 2: A compter de la même date, l'intéressé cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 10 janvier 2011

Marc ABELES, directeur de l'UMR  
8177  
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.03. DR03